

# BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

## MOTEURS A COMBUSTION INTERNE

### ETUDE DES CONSTRUCTIONS

Durée : 6 heures

Coefficient : 4

## BOITE DE VITESSES AUTOMATIQUE AD8

Aucun document autre que le sujet n'est autorisé.

Matériel autorisé :

Matériel du dessinateur (Té, équerre, compas ...)

Moyens de calculs autorisés :

Calculatrice électronique de poche, y compris calculatrice programmable à fonctionnement autonome, non imprimante.

Contenu du dossier :

- Dossier technique : DT1 à DT8
- Dossier d'étude
- Dossier document "réponse" : DR1 à DR5

*Les candidats rédigeront les réponses aux questions posées sur feuilles de copie ou, lorsque cela est indiqué dans le sujet, sur le document "réponse" prévu à cet effet.*

*Le document "réponse" est à remettre en fin d'épreuve.*

CODE EPREUVE : MOEDC		EXAMEN : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR	SPECIALITE : MOTEURS A COMBUSTION INTERNE
SESSION 2003	SUJET	EPREUVE : ETUDE DES CONSTRUCTIONS	
Durée : 6h00	Coefficient : 4		Code sujet : 38NB03 Page : 1/27